

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 30 janvier 2025

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Vendredi 14 Février 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le 14 février,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 37 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (29)

AUJEAN Bernard, BALSAN Charles-Henri, BERTHOUMIEUX Pierre, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAHURON Christian, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, DRUI Martial, ELBAZ Xavier, FAUCONNIER Jean-Marie, JUDALET Patrick, LANGLOIS Gaston, LION Michel, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PREVOST Michelle, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SECHERESSE Claudette, VIAUD Philippe, VIDAL Claude, YVERNAULT Philippe.

Étaient absents (11)

ALLARD Bernard, DELYS Dominique, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, GLOMOT Pascal, LAROCHE Laurent, LEMAIGRE Patrick, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, RIOLET Guy, TUAL Didier.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (8)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à PERSONNE Jacques
BRANCHOUX Gilles a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
IMBERT Tony a donné pouvoir à DAUZIER Claude
GOURLAY Philippe a donné pouvoir à LION Michel
MARCHAND Bernard a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre
NAVARRO David a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean-Louis
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston
ZECCHI Stéphane a donné pouvoir à BALSAN Charles-Henri

Était excusée (1)

BAPTISTA DE HORT Carole

Objet : Approbation de la création de la société de projets val de Loire solaire 2

Le Président explique qu'après trois années d'existence de la SAS VAL DE LOIRE SOLAIRE, le Conseil d'Administration de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a déjà validé deux grappes de projets pour un apport en CCA total de 1.000 K€ et une puissance cumulée de 10 MWc.

Considérant les difficultés à mettre en œuvre plusieurs financements en même temps sur une société de projets ; étant donné le nombre de nouveaux projets en portefeuille mis en « attente », et ; dans l'objectif de pouvoir mettre en concurrence les banques pour le financement des opérations : les deux actionnaires EneR CENTRE-VAL DE LOIRE et SEE YOU SUN ont décidé de créer une société dédiée par grappe de projets, sous la forme d'une SAS ; et donc une SAS par financement bancaire.

Actuellement 30 projets sont en portefeuille pour une puissance de 7,4 MWc.

La création d'une nouvelle SAS n'interviendrait qu'à partir du moment où les conditions économiques conformes aux attentes du Conseil d'Administration de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE seraient atteintes.

Compte tenu de la dynamique actuelle, VAL DE LOIRE SOLAIRE 2, devrait être créée au T1 2025, pour une mise en place du financement à mi-2025.

La détention au capital :

- EneR CENTRE-VAL DE LOIRE : 50%
- SEE YOU SUN : 50%

Le capital social sera de 5.000 € divisé en 5 000 actions de 1 €.

La gouvernance de la société :

Mise en place d'un comité stratégique

- Un représentant pour chaque structure
- Décisions prises à l'unanimité.

Les informations chiffrées sur les projets VAL DE LOIRE SOLAIRE 2 :

- CAPEX (frais financiers inclus) : 10.400 K€
- Financement par la dette : 8.800 K€
- Apport en CCA : 1.600 K€

Pour la SEM EneRCVL :

- Apport en CCA : 800 K€ à verser mi-2025
- Apport d'affaire : 150 K€ fin 2025
- Fees gestion d'exploitation : 18 K€ / an à partir de 2026

Le Président demande aux administrateurs de se positionner sur l'intérêt de la création de la SAS

VAL DE LOIRE SOLAIRE 2 selon les modalités de partenariat présentées en séance et de valider les documents sociaux, notamment les Statuts, en vue de la création d'une société de projet avec SEE YOU SUN.

- **vu** l'article L.1524-5 du Code général de collectivités territoriales,
- **vu** les statuts de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'approuver la création de la société VAL DE LOIRE SOLAIRE 2 (VDLS 2)

Article 2 : D'autoriser la participation de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 50%, soit un montant de 2.500 euros en capital pour VDLS 2

Article 3 : D'approuver les Statuts de la SAS,

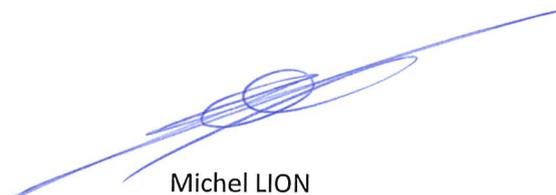
Article 4 : De donner pouvoir au Président d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création de la société et à la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dans la future SA.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Louis CAMUS


Secrétaire de Séance :


Michel LION

Accusé de réception en préfecture
036-200031987-20250214-02202506-DE
Date de télétransmission : 26/02/2025
Date de réception préfecture : 26/02/2025

